Association régionale la Gruyère (ARG)

Plan directeur régional (PDR) de la Gruyère – Consultation

F O R M U L A I R E

à retourner, en format Word, jusqu'au 30 juin 2021 à l'adresse : info@regiongruyere.ch ou par courrier postal à : Association Régionale la Gruyère, Case postale, 1630 Bulle

Commune ou entité	WWF Fribourg
Personne de contact (nom et courriel)	Nicole Camponovo, chargée d'affaires, nicole.camponovo@wwf.ch

Remarques générales

Avez-vous des remarques générales sur le projet du PDR Gruyère ? Oui ☒ Non ☐

Si oui, veuillez noter vos remarques :

Le plan directeur régional de la Gruyère tient compte de certains aspects du patrimoine naturel et cela est à saluer, notamment dans le domaine de la nature en ville. Cependant, il ne prend pas pleinement en compte les défis posés par la préservation des ressources naturelles au niveau régional, en particulier la biodiversité.

WWF Fribourg regrette que la nature ne soit pas intégrée au PDR Gruyère à part entière. En effet, le patrimoine naturel devrait faire l'objet d'une thématique à lui tout seul et être pris sérieusement en compte en proposant des priorités claires ainsi que des mesures de restauration là où cela est nécessaire.

Vision stratégique

Avez-vous des remarques sur la vision stratégique du PDR Gruyère ? Oui ☒ Non ☐

Si oui, veuillez préciser à quelle stratégie se rapportent vos remarques :

N° de la stratégie	Remarque
	Stratégie 1
Habitat et espaces publics	
	Stratégie 2
Travail et formation	
	Stratégie 3
Tourisme et loisirs	Concerne la phrase « Le lac de la Gruyère est devenu un espace de détente et d'activités attractif et des aménagements soignés ont permis d'en maitriser les impacts sur les rives. » ➔ Le lac de la Gruyère n'est pas qu'un

	espace de détente et d'activités, mais il présente des milieux naturels importants qu'il s'agit de conserver. Cette vision entre en porte à faux avec les projets présentés dans les mesures (Goya Onda et développement des infrastructures, notamment à Corbières)
	Stratégie 4
Mobilité	
	Stratégie 5
Agriculture et ressources	Concerne la phrase « Les meilleures terres agricoles n'ont pas été gaspillées ou morcelées » ➔ Proposition : « Les meilleures terres agricoles n'ont pas été gaspillées ou morcelées, **et les structures naturelles au sein des surfaces agricoles sont mises en valeur**. » Justification > la fonction biodiversité fait partie des différents rôles d'une l'agriculture multifonctionnelle comme reconnu dans la constitution.
	Stratégie 6
Patrimoine naturel et culturel	
	Stratégie 7
Structure régionale	

Fiches de mesure

Avez-vous des remarques sur les fiches de mesure du PDR Gruyère ? Oui ☒ Non ☐

Si oui, veuillez préciser à quelle fiche de mesure et à quelle rubrique se rapportent vos remarques :

N° de fiche, rubrique	Remarque
	Mesure 1
N°1 Développement urbain, général	
	Proposition pour la mesure N°1 : Planification régionale sectorielle « nature en ville ». Une planification régionale permettrait d'offrir une vue d'ensemble cohérente. Sans ça, les objectifs de la mesure ne seront jamais atteints. Il s'agit de prendre en compte les surfaces de nature ne ville, et de les relier en réseau, mais également de tenir compte des espèces prioritaires présentes en ville comme les oiseaux et les chauves-souris.
	Mesure 2
N°2 Valorisation des centres de localités, objectif « Maintenir voire développer des espaces verts dans ou à proximité	Il ne suffit pas de maintenir des espaces verts, il faut que ceux-ci atteignent une qualité écologique minimale, suivant des standards reconnus, par exemple le label « nature et économie » ou Ville verte suisse (https://www.gruenstadtschweiz.ch/fr/)

des centres de localité afin de favoriser la biodiversité »	
N°2 Valorisation des centres de localités, indice de surface verte	L'indice de surface verts ne doit pas prendre en compte que le critère de surface, mais également de qualité. Cela est absolument indispensable, sans quoi ces espaces ne remplissent aucune fonction en faveur de biodiversité ou adaptations aux changements climatique.
N°2 Valorisation des centres de localités, Boîte à outils « Environnement et biodiversité »	
	Propositions pour la mesure N°2 :
	Mesure 3
N°3 Gestion des rives du lac, objectifs	Les biotopes dignes de protection au sens de l'Ordonnance fédérale sur la protection de la nature doivent être inventoriés pour connaître les sites à enjeux et les préserver.
N°3 Gestion des rives du lac, Périmètre de Rossens	Le fait de vouloir préserver et valoriser les éléments du patrimoine naturel et bâti est à saluer. Les biotopes dignes de protection selon l'OPN comme la saulaie blanche au lieu-dit Vieux Châtel, sont à préserver.
N°3 Gestion des rives du lac, Périmètre de la Roche, Pont-la-Ville / Hauteville	Préserver et valoriser les éléments du patrimoine naturel, comme ceux du patrimoine bâti. Les biotopes dignes de protection selon l'OPN sont à préserver.
N°3 Gestion des rives du lac, Périmètre de Corbières / Echarlens	Le secteur de développement touristique d'Echarlens, entre le pont de Corbières et le château de Corbières, concerne un site qui n'est pour l'instant pas concerné par des infrastructures. Le développement dans ce secteur est à proscrire pour préserver les valeurs naturelles des rives.
N°3 Gestion des rives du lac, Périmètre Morlon / Broc/ Botterens	Ce périmètre concentre les plus grandes valeurs naturelles du lac de la Gruyère avec une zone alluviales d'importance nationale, une réserve d'oiseaux d'eau d'importance nationale (OROeM) et de nombreux biotopes dignes de protection au sens de la l'OPN (saulaie blanche). Le développement de la Pointe des Laviaux sans une gestion stricte de la navigation et des restrictions à l'intérieur de la réserve et une extension de son périmètre ne sont pas souhaitables.
N°3 Gestion des rives du lac, Etat des lieux des rives du point de vue de la nature	
	Proposition pour la mesure N°3
	Mesure 4

N°4 Stratégie régionale des zones d'activité, général	
	Mesure 5
N°5 Pôle tertiaire aux portes de la Gruyère	
	Mesure 6
N°6 Concept touristique territorial, Renforcer les pôles touristiques en y développant des projets 4 saisons	Ce développement doit s'accompagner pour tous les centres touristiques d'une vision cohérente par rapport aux valeurs naturelles (milieux naturels et espèces menacées) sur le site et à proximité. Une stratégie pour empêcher, diminuer ou compenser les atteintes directes et les dérangements doit être développée au niveau régional.
N°6 Concept touristique territorial, Projet 0502	Le développement de domaines skiables dans le contexte actuel de crise climatique n'est pas souhaitable. L'extension du domaine skiable porterait préjudice à de nombreux biotopes digne de protection, notamment dans la zone de biodiversité de la Trême. La thématique du dérangement doit être abordée de manière prioritaire du côté de la vallée de la Trême où de nombreuses espèces sensibles sont encore présentes.
N°6 Concept touristique territorial, Projet 0503	Le développement de domaines skiables dans le contexte actuel de crise climatique n'est pas souhaitable.
N°6 Concept touristique territorial, Projet 0504	Le développement de nouvelles remontées mécaniques dans le contexte actuel de crise climatique n'est pas souhaitable. De nombreuses valeurs naturelles devraient être sacrifiées pour une telle réalisation.
N°6 Concept touristique territorial, P0505 Hébergement et activités 4 saisons à Vounetz	
N°6 Concept touristique territorial, Projet 0507	Le développement de nouvelles remontées mécaniques dans le contexte actuel de crise climatique n'est pas souhaitable. De nombreuses valeurs naturelles devraient être sacrifiées pour une telle réalisation.
N°6 Concept touristique territorial, Projet 05xx et 0510	Le développement d'un tel projet à la Pointe des Laviaux porterait préjudice à plusieurs biotopes dignes de protection et amènerait des dérangements importants proches de la réserve d'oiseaux d'eau d'importance nationale. Cela n'est pas imaginable sans une gestion stricte de la navigation et des restrictions à l'intérieur de la réserve, ainsi qu'une extension de son périmètre.
N°6 Concept touristique territorial, La mesure priorise le développement touristique en cohérence avec les réseaux de mobilité active et les espaces à	Cette affirmation doit être pondérée. Actuellement le développement touristique n'est malheureusement pas coordonné avec les espèces à protéger, puisqu'il n'existe pas d'inventaire de ces sites naturels d'importance.

protéger	
	Proposition pour la mesure N°6 - Inventaires des sites naturels prioritaires ➔ Il existe un enjeu important de protection des valeurs naturelles dans les Préalpes. Actuellement, ces valeurs ne sont pas prises en compte. Seule une petite partie des biotopes dignes de protection et des sites abritant des espèces prioritaires sont inventoriés et protégés. Un inventaire devrait être réalisé pour désigner les sites naturels les plus importants, notamment dans les Préalpes, et, avec la même approche que les sites touristiques, les développer de manière « intensive ». Cela permettrait également d'éviter les conflits en amont et de coordonner au mieux les activités.
	Mesure 7
N° 7 Exploitation du réseau de transports publics (TP)	
	Mesure 8
N°8 Développement d'infrastructures de mobilité combinée et durable	
	Mesure 9
N°9 Déploiement des nouvelles formes de mobilité	
	Mesure 10
N°10 Promotion de la mobilité durable	
	Mesure 11
N°11 Valorisation du paysage gruérien, Mise en réseau des biotopes	
N°11 Valorisation du paysage gruérien, Inventaires des paysages d'importance fédérale et cantonale	
	Proposition pour la mesure N°11
	Mesure 12
N°12 Valorisation des ressources naturelles de la	

Gruyère, définition des besoins en sites d'extraction et en décharge	
	Proposition pour la mesure N°12
	Mesure 13
N°13 ARG+ : Gouvernance et mise à jour du PDR	

Carte de synthèse

Avez-vous des remarques sur la carte de synthèse du PDR Gruyère ?

Oui ☒
Non ☐

Si oui, veuillez joindre un **extrait de carte** afin de pouvoir facilement localiser vos remarques. Merci de les numéroter sur l'extrait et d'inscrire le numéro ci-dessous :

Remarques générales : Les réserves naturelles cantonales, les districts francs fédéraux et les zones de tranquillité sont des instruments importants de protection de la nature dans le cadre de l'aménagement du territoire. Ces éléments doivent figurer dans la carte de synthèse d'un plan directeur régional.

N°	Remarque

Lieu et date : Fribourg, le 29 juin 2021

Nicole Camponovo, chargée d'affaires